



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Cantal

Question écrite n° 4357

## Texte de la question

M Yves Coussain demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, de bien vouloir l'informer du bilan qu'il dresse de la rentrée des classes 1988 dans les lycées du Cantal.

## Texte de la réponse

Reponse. - Pour le second degré, les moyens existants à la rentrée 1988 avaient été renforcés par trois séries de mesures : d'une part, la création, au budget 1988, de 3 100 emplois de professeurs et de personnels d'encadrement, et 7 000 heures supplémentaires, destinées à faire face à l'évolution démographique, principalement dans les lycées ; d'autre part, l'autorisation exceptionnelle, du 2 février 1988, de notifier 25 000 heures supplémentaires au-delà de celles initialement inscrites au budget, pour faire face à l'afflux d'élèves plus important que prévu. Tout en prenant acte de cet effort en faveur de la formation des jeunes, le Gouvernement actuel considéra alors qu'il était insuffisant. C'est pourquoi un crédit supplémentaire de 1,2 milliard de francs avait été attribué au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Ce plan d'urgence, arrêté par le conseil des ministres du 1er juin 1988, qui a été traduit dans le décret d'avance du 10 juin 1988, a consacré, en tiers d'année, 30 000 heures supplémentaires à l'aménagement des obligations de service des professeurs d'enseignement général de collège, afin de rattraper une partie du retard pris dans la rénovation des collèges, et 6 000 heures supplémentaires pour la relance des zones prioritaires. Il faut ajouter à ces dotations les moyens alors provisoirement dégagés pour faire face aux difficultés de rentrée (4 100 heures supplémentaires et 200 emplois). Les moyens autorisés pour le second degré à la rentrée 1988 ont donc, finalement, représenté 3 300 emplois nouveaux et quelque 72 100 heures supplémentaires, la part spécifique de l'académie de Clermont-Ferrand s'élevant à 50,5 emplois et 1 476 heures supplémentaires, alors qu'elle connaissait globalement à cette rentrée une quasi-stabilité de ses effectifs. En outre, il est utile de préciser que l'effort entrepris en matière d'éducation par le Gouvernement est actuellement poursuivi dans le cadre de la préparation de la rentrée 1989, concrétisant ainsi les engagements pris par le Président de la République. Dans le domaine des emplois du second degré public, notamment, 4 200 emplois d'enseignants et 7 000 heures supplémentaires sont créés, auxquels s'ajoutent 1 000 emplois d'enseignants (autorisation de recrutement en surnombre) pour soutenir en particulier le développement de la scolarisation dans le second cycle. Un contingent de 5 000 heures supplémentaires est en outre créé pour faciliter les actions pédagogiques en faveur des élèves en difficulté. Au total, ces moyens représentent, pour l'enseignement du second degré, un apport de 5 200 emplois et 12 000 heures supplémentaires-année, pour une augmentation estimée à un peu plus de 35 000 élèves. Les moyens notifiés au recteur d'académie de Clermont-Ferrand, 53 postes, ont été complétés par une dotation complémentaire de dix postes. Pour toutes précisions supplémentaires, et s'agissant plus particulièrement de la rentrée 1988 dans les lycées du Cantal, il conviendrait de prendre directement l'attache du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand, seul en mesure de préciser la façon dont il a apprécié la situation de ces établissements et de dresser le bilan souhaité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Coussain Yves](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4357

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 octobre 1988, page 2968